

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 11
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX,
Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX,
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude
BLANC, Christophe CAMP à Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Vincent

JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric
ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François
PERILHOU à Lionel TARDY

Délégué excusé : Claude AURIAS, Philippe CAHN, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX,
Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » - crédits plan de relance – DREAL Auvergne Rhône-Alpes – ambassadeurs du Parc : ouverture de 2 postes – contrats saisonniers 2023

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	Maximum 18 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Maximum 18 500 €	14 800 €

Pour mémoire, ce bandeau financier est un extrait du montant de l'opération globale inscrite au budget 2021 du Parc, pour une mise en œuvre jusqu'à 2023.

Rapport :

La Présidente expose,

Depuis 2021, grâce à l'intervention du dispositif France Relance, le syndicat mixte du Parc a expérimenté la mise en place d'écoguides sur son secteur drômois, afin d'effectuer un suivi de la fréquentation et de sensibiliser le public rencontré sur site aux bonnes pratiques à adopter dans les milieux naturels, notamment pour un usage de baignade, et à la découverte de l'environnement.

En 2022, le Parc a bénéficié du soutien de la Région Sud pour déployer deux agents de la Garde Régionale Forestière. La Garde Régionale Forestière s'intègre dans le dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud et forme des jeunes de 18 à 25 ans aux spécificités de la forêt méditerranéenne mais également aux techniques de communication positives. Les deux gardes sont intervenus dans les Gorges de la Méouge pour la saison estivale, et ont renforcé le dispositif d'écoguides déjà mis en place dans la partie drômoise du Parc.

Cette présence sur le terrain a rencontré un excellent accueil, tant auprès des habitants que des visiteurs.

Afin de poursuivre ces missions de suivi de la fréquentation et de médiation auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement, il est proposé de reconduire ce recrutement sur 3 mois en 2023 pour assurer les missions suivantes :

- Suivi de la fréquentation ;
- Médiation sur site auprès des touristes sur les pratiques responsables et la découverte de l'environnement ;
- Prévention du risque incendie.

Cette équipe d'écoguides, constituée de 2 agents subventionnés par l'Etat dans le cadre du Plan de relance (objet de la présente délibération) viendra renforcer les 4 agents de la Garde Régionale Forestière subventionnés par la Région Sud.

L'équipe sera présente sur les 2 sites drômois déjà identifiés lors de la saison 2021 : le Léoux et le Haut-Toulourenc, mais également sur le site des Gorges de la Méouge (05) identifié comme sensible et fréquenté.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment son article L332-23 2° ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-11-06 du 25 novembre 2022



- ◆ Considérant la charte du Parc et plus particulièrement ses mesures I.1.4, I.2.3 et II.2.2 visant respectivement à « Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux », « Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier » et « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° du CGFP, d'ouvrir 2 postes « d'écoguides du Parc », à temps complet, pour une durée de 3 mois, à compter de la date d'embauche, pour :
 - * Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et aux pratiques responsables ;
 - * Suivre la fréquentation de sites naturels en sur-fréquentation touristique.
 - * Prévenir le risque incendie.

Et ce à compter du 1^{er} juin 2023.

- **Dit** que la rémunération de ces postes sera au plus afférente à l'IB 457 / IM 400
- **Décide** qu'en cas de besoin, il sera possible de prolonger ces contrats conclus pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale totale de 6 mois, pendant la même période de douze mois consécutifs
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
- **Autorise** la Présidente à pourvoir ces emplois, solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

